

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION LEADER

Principe de la grille de sélection

La grille de sélection des projets candidats au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), validée par le Comité de Programmation du GAL Terres de Lorraine, a été mise en place pour élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire des opérations soutenues (R1303/2013-art34.3b). Cette grille doit permettre la sélection des projets répondant pleinement aux objectifs du programme LEADER. L'analyse des dossiers de demande de subvention conduit à préciser les 5 principes suivants :

- Territoire
- Partenariat / Citoyenneté
- Innovation
- Economie
- Transition

Sélection des projets

La sélection des projets se fait sur la base d'une notation à partir des critères inscrits dans cette grille. Cette grille conduit à l'attribution d'une note. La note, déterminée par la moyenne des notes des membres du comité de programmation, est prise en compte pour la modulation de l'aide. Les projets atteignant une note minimale, dont le seuil est fixé par le comité de programmation, seront sélectionnés et l'aide sera modulée en fonction de la note globale obtenue.

Principe de modulation

La modulation applicable est la suivante :

- entre 24 et 20, l'aide LEADER est de **100% de l'aide maximum** réglementaire
- entre 19 et 16, l'aide LEADER est de **85% de l'aide maximum** réglementaire
- entre 15 et 12, l'aide LEADER est de **70% de l'aide maximum** réglementaire
- entre 11 et 0, le dossier n'est pas sélectionné

Les projets n'atteignant pas cette note minimale seront ajournés. Dans ce cas, le porteur de projet pourra présenter une 2^e fois son dossier. Si la note minimale n'est toujours pas atteinte, le dossier sera alors rejeté.

Pour rappel :

- *le projet présenté remplit les conditions de recevabilité et d'éligibilité à la stratégie LEADER*
- *l'aide maximum réglementaire est de 90 % de l'aide publique totale (dans la limite des plafonds en fonction des fiches action)*



Grille de sélection des projets LEADER GAL Terres de Lorraine



Comité de programmation

Intitulé du projet :

NOM- PRENOM :

Porteur du projet

Critères		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Remarques (synthétique)
		3	2	1	0	
TERRITOIRE	1. Le projet répond aux objectifs de la fiche action					
	2. Le projet a un impact sur l'ensemble du territoire					
PARTENARIAT CITOYENNETE	3. Le projet dispose d'une dimension partenariale / collective					
	4. Le projet comporte une dimension citoyenne et solidaire (dimension participative, responsabilité, initiative citoyenne, solidarité)					
INNOVATION	5. Le projet est innovant (nouveau produit ou service, nouvelle méthode pour faire, liens entre secteurs éloignés, nouvelle organisation)					
ECONOMIE	6. Le projet a des retombées économiques sur le territoire					
TRNASITION	7. Le projet s'inscrit dans la transition (relocalisation, résilience, collaboration, économe dans la ressource)					
TOTAL / 24						



Grille de sélection des projets LEADER GAL Terres de Lorraine



Information sur les critères de sélection

CRITERES		ARGUMENTS	NOTE
Territoire	1. Le projet répond aux objectifs de la fiche action	Arguments : Objectifs de la fiche action 3 : Coopération Objectifs stratégiques <ul style="list-style-type: none">- Partager des savoirs et des savoir-faire- S'ouvrir à de nouvelles cultures et pratiques- Apprendre et s'enrichir de l'expérience des autres- Faire émerger de nouvelles expérimentations- Bâtir des projets avec des territoires partenaires- Découvrir des expériences territoriales dans le champ de la transition Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none">- Soutenir les initiatives locales de coopération territoriale des acteurs du territoire- Partager des pratiques et expériences de développement local	- 0 point : Il ne répond à aucun objectif -1 point : Il répond à 1 objectif -2 points : Il répond à au moins 2 objectifs -3 points : Il répond à plus de 2 objectifs
	2. Le projet a un impact sur l'ensemble du territoire	Arguments :	- 0 point : Impact très localisé - 1 point : Impact sur plus de 10 communes - 2 points : Impact à l'échelle intercommunale -3 points : Impact à l'échelle du Pays ou au-delà
Partenariat Citoyenneté	3. Le projet dispose d'une dimension partenariale / collective	Arguments :	- 0 point : Il est porté par le maître d'ouvrage seul - 1 point : Il associe 1 partenaire - 2 points : Il associe 2 partenaires - 3 points : Il associe plus de 2 partenaires
	4. Le projet comporte une dimension citoyenne et solidaire	Arguments : <ul style="list-style-type: none">- Il éduque à la citoyenneté- Il encourage les solidarités de proximité et la culture de coopération- Il valorise l'engagement des citoyens- Il réduit les inégalités	



Grille de sélection des projets LEADER GAL Terres de Lorraine



Innovation	5. Le projet est innovant	Arguments : L'Union Européenne définit l'innovation dans le programme Leader selon 4 critères 1. Le projet participe à l'émergence de nouveaux produits et services qui incorporent les spécificités locales 2. Le projet est innovant dans sa méthode permettant de combiner entre elles les ressources humaines, naturelles et/ou financières du territoire conduisant à une meilleure exploitation de son potentiel endogène 3. Le projet est mis en œuvre grâce à une collaboration entre différents secteurs de l'économie traditionnellement et / ou du domaine public 4. Le projet présente une forme originale d'organisation et d'implication de la population locale dans le processus décisionnel et de mise en œuvre du projet	- 0 point : Le projet n'a de lien évident avec aucun des 4 caractères pilotes -1 point : Le projet répond à 1 caractère - 2 points : Le projet répond à 2 caractères - 3 points : Le projet répond à plus de 2 caractères
Economie	6. Le projet a des retombées économiques sur le territoire.	Arguments : <ul style="list-style-type: none">- Il maintient ou crée de l'emploi- Il se traduit par une augmentation du chiffre d'affaire- Il propose de nouveaux produits ou services aux consommateurs du territoire- Il crée des synergies économiques avec d'autres activités locales (logique de boucle)- Il renforce l'économie de proximité- Leader a un effet levier sur le projet- Il valorise des ressources locales- Il valorise les savoir-faire locaux- Il valorise le terroir énergétique pour la production d'énergie renouvelable- ...	
Transition	7. Le projet s'inscrit dans la transition (relocalisation, résilience, collaboration)	Arguments : La transition est abordée ici comme un processus s'appuyant sur la « biodiversité » du territoire pour absorber les chocs et amorcer les changements vers un mode de développement plus sobre, plus solidaire, qui tire le meilleur parti de son écosystème pour recréer des richesses. <ul style="list-style-type: none">- Le projet relocalise des activités économiques (alimentation, énergies renouvelables,...),- Le projet renforce l'autonomie du territoire- Le projet répond aux nouvelles attentes des consommateurs- Le projet est économe dans l'usage de la ressource (réduction de la consommation d'énergie et émissions de CO2, recyclage des matières, réemploi, préservation des ressources naturelles, ...)- ...	